

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 5 mars 2021, une enquête publique de 43 jours consécutifs (6 semaines) est ouverte du **lundi 29 mars 2021 à 09h00 au lundi 10 mai 2021 à 18h00**, portant sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un site de traitement thermique de déchets plastiques sur les communes de PORT-JEROME-SUR-SEINE (76330) et LILLEBONNE (76170). Cette demande est assortie d'un dossier de demande d'institution de servitudes d'utilité publique. Le projet est présenté par la SARL PLASTIC ENERGY, dont le siège social se situe 5 place Leon Meyer - 76600 LE HAVRE.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Caroline DARTEVELLE, cheffe de projet, tél : 06 43 83 06 07 ou [caroline.dartevelle@plasticenergy.com](mailto:caroline.dartevelle@plasticenergy.com)

M. Jean-Pierre BOUCHINET, directeur régional adjoint à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), en retraite, est désigné commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers complets de demande d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique sont consultables en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairies de PORT-JEROME-SUR-SEINE, siège de l'enquête ainsi qu'en mairies de LILLEBONNE et QUILLEBEUF-SUR-SEINE, communes impactées par le projet. Dans ce contexte particulier lié à la Covid-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans chaque commune.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants :

**<http://www.seine-maritime.gouv.fr> ou sur le site suivant : <http://plasticenergypjs.enquetepublique.net>**

Le dossier est également consultable au bureau des procédures publiques de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier "PORT-JEROME-SUR-SEINE - PLASTIC ENERGY" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le commissaire enquêteur assure sept permanences en mairies de PORT-JEROME-SUR-SEINE ou LILLEBONNE, afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

Lundi 29 mars 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de PORT-JEROME-SUR-SEINE  
Mercredi 7 avril 2021 de 15h00 à 18h00 en mairie de LILLEBONNE  
Mardi 13 avril 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de LILLEBONNE  
Samedi 17 avril 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de LILLEBONNE  
Samedi 24 avril 2021 de 09h00 à 12h00 en mairie de PORT-JEROME-SUR-SEINE  
Mercredi 28 avril 2021 de 15h00 à 18h00 en mairie de PORT-JEROME-SUR-SEINE  
Lundi 10 mai 2021 de 15h00 à 18h00 en mairie de PORT-JEROME-SUR-SEINE

Le commissaire-enquêteur ne recevra **qu'une personne (ou famille) à la fois**.

Il assure également cinq permanences téléphoniques au **07 80 08 66 67** : jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 de 9h30 à 11h30 - vendredi 9 avril 2021 de 14h30 à 16h30 - jeudi 15 avril 2021 de 9h30 à 11h30 - vendredi 23 avril 2021 de 14h30 à 16h30 - jeudi 6 mai 2021 de 9h30 à 11h30

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : [plasticenergypjs@enquetepublique.net](mailto:plasticenergypjs@enquetepublique.net)
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://plasticenergypjs.enquetepublique.net>
- 3) par courrier à la mairie de PORT-JEROME-SUR-SEINE, en précisant "*M. le commissaire enquêteur - "EP PLASTIC ENERGY"*"
- 4) sur les registres d'enquête disponibles en mairies de PORT-JEROME-SUR-SEINE et LILLEBONNE aux jours et heures d'ouverture au public

**Conformément à l'article L.515-37 III du code de l'environnement, une réunion publique se déroulera le mardi 27 avril 2021 de 09h30 à 12h00 dans les locaux de l'école élémentaire Charles Peguy, rue du Château, Notre-Dame-de-Gravenchon à PORT-JEROME-SUR-SEINE. Le nombre de participants est limité à 10 afin de garantir les règles sanitaires pour faire face à l'épidémie. Dans le cas où le nombre maximum de participants serait atteint, les personnes n'ayant pu assister à la réunion seront conviées et inscrites sur le créneau de l'après-midi, de 14h30 à 17h00 (créneau exclusivement réservé aux personnes n'ayant pu assister à la séance du matin).**

Les observations et propositions du public reçues par voie dématérialisée sont consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet dédié : <http://plasticenergypjs.enquetepublique.net>

L'autorité compétente pour prendre les décisions, à l'issue de l'enquête publique, est le préfet de la Seine-Maritime. Les demandes peuvent faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairie de PORT-JEROME-SUR-SEINE, à la préfecture au bureau des procédures publiques et sur le site internet de la préfecture.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.